

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire

AVIS

Date :	Objet :	Vote proposé :
08/10/2014	Réserve Naturelle Régionale du Polder de Sébastopol Plan de gestion 2014-2019	Favorable

Le dossier est présenté par la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier. Il concerne le projet de nouveau plan de gestion 2014-2019 de la Réserve Naturelle Régionale du polder de Sébastopol. Il suit la base rédactionnelle proposée par le guide de rédaction des plans de gestion de réserves naturelles. Il est constitué d'une partie « diagnostic » et d'une partie « gestion de la réserve ».

L'analyse porte sur une entité de 133.3 hectares constituée de terres prises sur le domaine maritime au XIXème siècle (construction achevée en 1856), l'objectif originel étant la création de terres agricoles cultivées (polders céréaliers).

Le document est clair, bien rédigé et argumenté. La qualité du diagnostic, aussi bien dans la mise en forme que dans le niveau d'analyse et d'interprétation des résultats, est plus que satisfaisant. Il mériterait cependant un tableau récapitulatif du temps de travail des gestionnaires par action afin d'avoir une vision globale des volumes horaires par année et par objectifs.

Les fiches sont déclinées selon la codification habituelle aux plans de gestion, se référant à la nature des travaux.

La place de la fiche « Travaux de renforcement et rehausse des ouvrages de défense face à la mer » (TU02) dans le Plan de gestion de la réserve est discutable. Il s'agit en fait d'une fiche action du « Programme d'Action de Prévention des Inondations » (PAPI) de l'île de Noirmoutier, menée par la Communauté de communes, gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale.

La RNR subit ce programme de protection des biens situés en arrière de la digue de retrait, mais n'aurait, à son échelle, pas nécessité de tels travaux. Il ne s'agit donc pas d'une fiche action liée à la gestion de la réserve, mais plutôt d'un « facteur d'influence » à prendre en compte et auxquels la fiche action SE07 « Intégration des problématiques RNR à la mise en œuvre des travaux de rehaussement des digues » permet de répondre. en étant plus en adéquation avec les missions de la réserve. La dernière partie de cette fiche, concernant la replantation de Cyprès pour des raisons paysagères, nous semble en contradiction avec les objectifs biologiques de la réserve. L'impact de ces arbres pourrait compromettre le succès de la restauration de la station d'*Erodium malacoides* et pourrait impacter la colonisation par certaines populations d'invertébrés (ex : hyménoptères fouisseurs)

La problématique de la démoustication est évoquée dans la fiche « Intégration des problématiques RNR à la mise en œuvre des interventions de régulation des populations de moustiques » (SE08) Il s'agit d'une question récurrente au sein des réserves naturelles littorales de la région. L'impact des traitements de démoustication sur la faune non cible ne fait toujours pas l'objet d'une évaluation validée par la communauté scientifique. Si la fiche « actions » propose bien de réduire les dérangements de l'avifaune occasionnés par le passage des agents de l'EID, on ne peut que regretter

l'absence de ces éléments d'appréciation pour adapter les pratiques sur les réserves naturelles. La fiche pourrait peut-être intégrer une proposition de collaboration à la réalisation de cette étude, qui devra être menée par l'EID. Enfin, il serait intéressant d'ajouter à cette fiche la réalisation d'une enquête de proximité pour connaître l'attente réelle du public en matière de démostriction.

La prise en compte des invertébrés est évoquée notamment au travers de l'action « Aménagement de refuge pour les invertébrés terrestres ». Elle se traduit par la mise en place de quelques refuges sommaires. Il conviendrait peut-être de compléter l'action et de prévoir la conservation sur le site de l'ensemble des éléments (dépôts de bois, pierres, ...) qui constituent autant de micro-refuges sur ces espaces ouverts.

L'action « Mise en place d'un programme Suivi Temporel des Oiseaux Communs par capture au niveau d'un secteur de fourrés » (SE13) semble sous évaluée. Sa pérennité dans le temps devrait peut-être nécessiter de faire une analyse plus fine des moyens et des objectifs attendus.

Le programme de « Gestion des espèces animales invasives ou envahissantes » (TE14) est globalement bien présenté et justifié. Il nous semble par contre que l'action proposée pour la Foulque macroule ne peut être envisagée à l'encontre de cette espèce sans un travail plus approfondi sur le réel impact de l'espèce sur les herbiers de Zostère marine. Le document montre par ailleurs que la disparition de l'herbier du Vide est peut-être plus liée à la gestion de l'eau et à l'invasion des Mercierelles alors que l'herbier de l'étang de Cailla, récemment installé, est en progression.

Enfin concernant la « Construction d'une base de données standard des espèces inventoriées » (AD04), la solution envisagée n'est pas clairement définie. L'utilisation de la base Serena devrait permettre de participer à l'homogénéité des sources de données. Il conviendra de bien évaluer le temps nécessaire à l'alimentation de cette base.

En conclusion, les rapporteurs proposent d'émettre un avis favorable à ce projet de plan de gestion 2014-2019 de la Réserve Naturelle Régionale du Polder de Sébastopol moyennant la prise en compte des remarques ci-dessus.

Le CSRPN constate toutefois que les potentialités du site relatives à l'accueil de l'avifaune en reposoir de marée haute et au stationnement des anatidés sont encore incomplètement exploitées. Le dérangement humain en automne-hiver a été identifié comme étant un facteur limitant. Il aurait été tout à fait positif de mettre en œuvre une mesure de fermeture de l'accès le long des lagunes durant cette période de l'année, un passage en arrière existant déjà. L'importance du site fonctionnel « Baie de Bourgneuf/Ile de Noirmoutier/Marais Breton », à l'échelle internationale, pour les oiseaux d'eaux hivernants justifierait cette action.

Le président du CSRPN



Jan-Bernard BOUZILLE